

DOCUMENTS A FOUNIR POUR L'ETUDE DE CANDIDATURE

	☐ CERMES	□ FAM	☐ MAS Polyhandicapée	☐ MAS TC
Etat Civil – Couverture sociale – Protection Civile	1. Une photo d'identité			
	2. Une photocopie recto/verso de votre carte d'identité			
	3. La photocopie de votre attestation de droits à l'Assurance Maladie (Attention pas la carte vitale)			
	4. La photocopie de votre carte d'adhérent à une mutuelle complémentaire maladie, ou C.M.U			
	5. La photocopie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile Personnelle			
	6. La photocopie du jugement si vous êtes sous protection légale			
MDPH - CAF	7. La décision CDAPH notifiant votre orientation à jour			
	8. Une photocopie recto/verso de votre carte d'invalidité (en cours de validité)			
	9. Si vous êtes titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé :			
	a) – la photocopie de votre carte d'allocataire,			
	b) – la décision CDAPH vous attribuant cette allocation,			
	c) – la notification de la CAF en fixant le montant.			
	10. Si vous percevez un			
		ation d'attribution	•	
	 b) – la photocopie du dernier justificatif de paiement, c) – la notification de votre caisse de Sécurité Sociale en fixant le montant 			
Ressources	11. L'attestation des ressources ci-jointe dûment complétée			
Médical	13. Les certificats de vaccinations (copie carnet de santé éventuellement)			
	14. Le dossier médical (ci-joint), à compléter par votre médecin			



AVIS IMPORTANT:

Pour le bon suivi du dossier, il est impératif de joindre tous les documents demandés, sans quoi nous ne pourrons pas étudier la candidature.

La réception des documents n'entraîne aucunement l'inscription sur nos listes d'attente.

CANDIDATURE CERMES / FAM / MAS :

A réception des documents, la secrétaire chargée des pré-admissions transmettra le dossier à la commission pluridisciplinaire pour l'étude du dossier.

Cette dernière statuera sur l'inscription en liste d'attente.